

CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du mercredi 22 mars 2023, à 18 H 00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.

Présents : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Gilles FAVRE, Jean-Charles TODESCHINI, Maryvonne ETALLAZ, Yoann FALABREGUE, Adjointes ; Béatrice EGRAZ, Stéphanie BEIN, Carole PERRIER, Jérémy BERTEAUX, Gwendoline MILET, Aurélie BERNASCONI, Robin ZARUCCHI, Conseillers.

Absent représenté : Éric VALMAS par Jacques VIALON.

Absente excusée : Christine MARTIN.

M. Robin ZARUCCHI a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu des délégations du Maire

Dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a consentie, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

- ❖ Marché public travaux accessibilité du bâtiment mairie-école / attribution des lots :
 - Attribution du lot n°8 (revêtement de façades) à l'entreprise SAS F-DORREGO pour 68 408,90 € HT.

Délibérations

- ❖ Annule la réservation par M. CHAPUIS Antoine, Mme FIORENTINI Adeline, M. KOLLY Romain et Mme DEMOND Claire de la parcelle cadastrée AB n°257,
Acte la réservation par Monsieur et Madame MULTARI de la parcelle cadastrée AB n°257 jusqu'au 30 juin 2023 (au-delà, sans avancement du projet et sans réitération de la demande, la Commune se réserve le droit de remettre le bien à la vente après en avoir informé les intéressés).
Autorise la vente de la parcelle cadastrée AB n°257 d'une superficie de 1 449 m² à M. MULTARI Jean-François et Mme MULTARI Anne, moyennant le prix de 98 532,00 euros, en précisant que la Commune n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération,
Dit que les frais de notaire occasionnés par cette vente seront à la charge des acquéreurs,
Donne pouvoir à M. le Maire pour signer, au nom de la commune, le compromis de vente ainsi que tous autres actes à intervenir.
- ❖ Décide de créer deux emplois d'Adjointes Techniques occasionnels pour la période du 01 juin 2023 au 31 août 2023,
Précise que la durée hebdomadaire des fonctions exercées par chaque agent sera de 35 heures,
Précise que la rémunération sera établie sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 371, IM 343 actuellement),
Habilite M. le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.
- ❖ Fixe les nouveaux tarifs comme suit :
 - Repas du personnel communal à 4,20 € à partir du 1^{er} septembre 2023 ;
 - Repas enfant cantine scolaire (comprenant repas + accompagnement + encadrement) à 6,40 € à pour l'année scolaire 2023-2024 ;
 - La demi-heure de garderie périscolaire à 1,55 € pour l'année scolaire 2023-2024 ;
 - Intervention des services techniques communaux :
 - Main d'œuvre : 52 € l'heure ;
 - Engin mécanique incluant main d'œuvre : 88 € l'heure.
 - TAP pour l'année scolaire 2023-2024 :
 - 12,75 € pour la période de vacances à vacances
 - 1,10 € les 45 minutes.
 - Coupe affouagère 2023 : 125 euros.
 - Location salle des fêtes : tarifs inchangés, précision de gratuité pour verre de l'amitié à l'occasion d'obsèques d'un résident de la commune.

- ❖ Décide d'adopter la proposition du Maire de passer le tarif de la vacation à 30 € à partir du 01/04/2023.
Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- ❖ Décide de ne pas faire évoluer les taux et fixe ainsi les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 :

Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	20,68 %
Taxe Foncière (Bâti)	35,53 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	33,89 %
- ❖ Approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Champfromier.

Les délibérations précitées ont été votées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Résultats des comptes 2022

- ❖ Approuve les comptes de gestion du Receveur Municipal dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs (Budget Général et Budget Lotissement du Niezelet) ;
- ❖ Approuve les comptes administratifs arrêtés ainsi :
 - Commune :

Fonctionnement : Excédent de clôture =	729 590,19 €
Investissement : Déficit de clôture =	36 152,45 €

 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement pour la somme de 150 000 € en excédents de fonctionnement capitalisés au C/1068 de la section d'investissement et le solde soit 579 590,19 € en report à nouveau au C/002 de la section de fonctionnement.
 - Lotissement Le Niezelet :

Fonctionnement : Excédent de clôture =	107 561,92 €
Investissement : Excédent de clôture =	150 000,00 €

Les délibérations précitées ont été votées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Budgets Primitifs 2023

- ❖ Vote les budgets primitifs 2023, présentés par le Maire, équilibrés en Recettes et Dépenses, soit :
 - Commune :

Fonctionnement :	1 581 021,46 €
Investissement :	1 170 007,10 €
 - Lotissement :

Fonctionnement :	107 561,92 €
Investissement :	150 000,00 €

La délibération précitée a été votée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Commission administration financière

- ❖ Présentation des différents modes et durées d'emprunt en vue de l'emprunt à contracter de 150 000 € pour financer les investissements du budget 2023.

Commission administration technique

- ❖ Travaux réalisés :
 - Mise en place de renvois d'eau Chemin du Sapin par les agents techniques.
- ❖ Travaux en cours :
 - Création d'une zone limitée à 30 km/h dans le centre du village ;
 - Complément garde-corps du Pont d'Enfer ;
 - Réparation du muret de la place de la Fontaine ;
 - Accessibilité bâtiment mairie-école : réunion de chantier tous les mardis à 11h00.

- ❖ Travaux à venir :
 - Marquage au sol : reprise des marquages existants (passages piétons, ...) + marquage zone 30 par MARKOSOL ;
 - Accessibilité bâtiment de la salle des fêtes ;
 - Travaux sur désordre pluvial au Bordaz avec la Régie des Eaux.

Commission administration civile

- ❖ Nettoyage de printemps prévu le dimanche 26 mars, rendez-vous donné à 9h00 sur la place du village
ANNULATION ET REPORT AU 02 AVRIL 2023 A LA MEME HEURE ;
- ❖ Fête du village : *Du vendredi 29 juin 2023 soir au samedi 1^{er} juillet 2023 soir*
 - Les forains présents seront les mêmes que l'année passée ;
 - Le feu d'artifice a été commandé et le thème musical choisi ;
 - Des jetons et gobelets réutilisables seront commandés par la mairie.
- ❖ Fleurissement de la commune le samedi 27 mai 2023 (commencement le mercredi 24 mai par les membres de la commission).
- ❖ Bulletin communal : relecture prochaine pour distribution en juin 2023 ;
- ❖ Associations : deux panneaux dédiés à l'affichage des manifestations seront installés à chaque entrée de village.

Commission administration urbanisme

Dossiers d'Urbanisme

- Déclarations préalables :
 - Monsieur LAURIN Pierre : Remplacement rambarde 1^{er} étage, parcelle cadastrée AC 278, 335 rue de l'Eglise ;
 - Monsieur Karine GRECARD : Création d'un abri sur terrasse, parcelle cadastrée AB 52, 316 route du Bordaz ;
 - Monsieur DUMARCEY Yann : Installation d'une clôture, parcelle ZC 443, 18 route des Sanges.
- Permis de construire :
 - Monsieur Frédéric LABRY : Transformation d'un garage en habitation, parcelle AB 540, route du Bordaz ;
 - Monsieur Marc FORESTIER : Construction d'un abri à camping-car, parcelle ZB 178, 104 impasse des Ecureuils.

Sujets et informations divers

- ❖ La convention pour le trappage et puçage des chats errants de la commune avec l'association Les Rrominets de la Valserine sera reconduite pour 1 an avec modification des modalités d'identification des détenteurs desdits chats. La commune demande que l'association devienne détentrice des animaux.
- ❖ Cahier de prescriptions du Camping des Géroennes : Suite à la tenue de la sous-commission départementale pour la sureté des occupants des terrains de camping le 20 septembre 2022 et la remise d'un avis favorable par la Préfecture de l'Ain, des prescriptions administratives et techniques ont été proposées. Des aménagements de sécurité incendie et de secours ont été effectués par le gérant du camping et constatés par M. le Maire lors de sa visite sur place le 06 mars 2023. Un cahier de prescriptions regroupant les consignes de sécurité et de secours consultable par le public établi par le gérant sera approuvé par un arrêté du maire.
- ❖ Les parcelles forestières, propriétés de M. LESCURE, avaient fait l'objet d'une délibération par la commune en 2021 pour proposition d'acquisition après une expertise ONF. Une partie de ces parcelles a été vendue. Il reste à la commercialisation 6 parcelles. M. le Maire rencontre ce lundi 27 mars BRISAC DU PARC et le nouveau propriétaire des parcelles vendues, pour discuter du chemin d'accès ainsi que des parcelles encore en vente, en présence d'Antoine ANASTASIE (technicien forestier ONF).

A l'issue de la réunion du 27 mars, il s'avère que le GROUPEMENT FORESTIER DE LA BICHE a racheté l'ensemble des parcelles mises à la vente sur le territoire de CHAMPFROMIER.

Par ailleurs et par un mécanisme de succession, la Commune est devenue propriétaire de 1/6ème de 6 parcelles représentant environ 2.5 hectares.

Il conviendra prochainement de décider de l'avenir de cette surface forestière.

- ❖ Présentation du livret d'opérations du SDIS précisant les interventions par communes. Le CPI de Champfromier est intervenu 46 fois pour l'année 2022 dont 34 interventions pour secours à la personne.
- ❖ Commission Communale des Impôts Directs : la prochaine réunion de la CCID est fixée au 05 avril 2023 à 9h00 à la salle des fêtes en présence de Mme LAURENT du centre des finances publiques de Bourg-en-Bresse.
- ❖ M. le Maire présente le courrier de Mme Noémie DEBRAS, Miss pays de l'Ain, habitante de Montanges. Elle sollicite l'aide financière de la commune pour le concours de Miss Région Auvergne Rhône Alpes.
Les élus proposent d'étudier une aide si Mme DEBRAS accepte d'être présente à la fête du village.
- ❖ La MARPA a investi dans l'acquisition d'un vélo cognitif (pédalage + exercice mental) avec l'aide du Crédit Agricole L'utilisation de ce vélo sera ouverte également aux personnes âgées du village.
- ❖ Des déjections canines sont de plus en plus nombreuses sur les trottoirs ou les passages piétonniers du village. Une publication sera faite sur les réseaux de la commune pour sensibiliser les propriétaires de chiens sur le ramassage des déjections canines.

Séance levée à 22h00.